

Compte rendu Conseil Municipal du 02/06/2020

Ouverture de séance 18 h 35

L'ensemble des conseillers municipaux sont présents ainsi qu'Armelle Coudougnac, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : l'un concernant une délégation pour lui permettre de recruter du personnel contractuel de façon occasionnelle, l'autre concernant l'organisation de la distribution de masques à la population. Ces points seront abordés après ceux de l'ordre du jour annoncé.

Point N° 1 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Ces délégations doivent permettre de faciliter le fonctionnement municipal, souvent d'éviter d'allonger inutilement certains délais. Frédéric Caussil exprime l'idée que cela permettra de dégager du temps pour les débats d'idées et les prises de décisions plus essentielles lors des conseils municipaux.

Les délégations proposées (cf annexe jointe à la convocation) font l'objet d'un vote.

Délégation N° 1 : pas de questions particulières.

Délégation N°7 qui concerne les régies : précisions données sur les régies existantes à savoir une régie concernant la cantine/garderie et une autre régie pour les tennis.

Délégations N° 8, 9, 10 ne soulèvent pas de questions.

Délégation N°11 qui concerne les rémunérations et frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers... Question posée : Pourquoi ne pas laisser la commission finances intervenir sur ce sujet ? Réponse apportée : C'est souvent l'assurance qui prend en charge ce type de frais, en particulier pour les frais de justice, cela fonctionne de façon forfaitaire et la note d'honoraires est toujours portée à la connaissance du conseil municipal.

Délégation N°14 qui concerne les alignements. Question posée : pourquoi ne pas travailler ces sujets en commission urbanisme ? Réponse apportée : la loi encadre de toutes les façons beaucoup ces questions et l'idée pour l'avenir serait de faire intervenir un géomètre pour travailler sur un plan d'alignement qui serait communal et non au cas par cas. Cela simplifierait ces procédures.

Délégation N°15 : les droits de préemptions sont également très encadrées par la loi.

Délégation N° 17 pas de question particulière.

Délégation N° 23 concernant les fouilles archéologiques. On évoque l'oppidum situé sur la commune au bout de Garaste.

Délégation N° 24 pas de question particulière.

Délégation N° 26 qui concerne les demandes de subvention: Question posée : Les conseillers municipaux peuvent ils faire des demandes et monter des dossiers de demande de subvention ou seul le maire peut le faire ? Réponse apportée : La demande de subvention est faite par le maire mais les commissions instruisent et montent le dossier de demande.

Il nous est précisé que dans la précédente mandature Madame le Maire n'avait que deux délégations.

Vote pour l'ensemble de ces 12 délégations :

POUR à l'unanimité.

Point N° 2 : Composition des commissions municipales et désignation de ses membres:

Avant de procéder aux inscriptions, il nous est précisé qu'il faut être inscrit dans une commission pour y siéger. En cours de mandature, on peut faire la demande d'intégrer une nouvelle commission mais cela doit être officialisé au cours d'un conseil municipal. Chaque commission est présidée par le Maire et dirigée par un vice-président à qui revient d'animer, de fixer l'ordre du jour... Mais tous les membres d'une commission peuvent en demander la convocation et suggérer des points à faire paraître sur l'ordre du jour. Dans certains cas, il peut y avoir deux commissions qui se réunissent ensemble pour des sujets communs. Il est décidé que le compte rendu de chaque commission sera envoyée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il est suggéré de créer sur le site internet de la mairie un système intranet permettant de déposer l'ensemble des comptes rendus (avec accès codé). Idée à creuser sur la faisabilité informatique.

Il apparaît intéressant de créer une commission développement économique en plus de celles proposées dans l'ordre du jour.

Composition des commissions :

Commission Urbanisme (celle qui se réunit le plus fréquemment) : **Vice président : Antoine Sauvaire, membres :** B. PALLARES, J. TASSIN, Aline CHAMPSAUR, Frédéric CAUSSIL, Michel PRONOST, Lucie GOT, Christine CREPON, Annie SAUVAIRE, Paul NOUGARET, Michel GARCIA.

Commission Finances : **Vice-président : Michel PRONOST, membres :** Antoine SAUVAIRE, Frédéric CAUSSIL, Lucie GOT, Valère CACHEUX, Jean-Christophe DUPOUX

Commission Vie du village/ Communication/ Culture/ Sport : **Vice-président : Bruno PALLARES, membres :** Annie SAUVAIRE, Christine CREPON, Michel PRONOST, Valère CACHEUX, Frédéric CAUSSIL, Sophie BAZIN.

Commission Affaires scolaires/ Jeunesse/ : **Vice-présidente : Lucie GOT, membres :** Bruno PALLARES, Annie SAUVAIRE, Michel GARCIA, Sophie BAZIN, Frédéric CAUSSIL .

Commission Environnement : **Vice président, Jacques Tassin, membres :** Tous les conseillers sauf Lucie GOT.

Commission Personnel : **Vice président :Frédéric CAUSSIL membres :** Bruno PALLARES, Michel GARCIA, Lucie GOT, Aline CHAMPSAUR.

Commission Action sociale : **Vice-présidente : Christine CREPON, membres :** Fanny BOUYS, Aline CHAMPSAUR, Frédéric CAUSSIL, Annie SAUVAIRE.

Commission Esplanade : **Vice président Jean-Christophe DUPOUX, membres :** tous les conseillers municipaux.

Commission Développement Economique : **Vice-présidente Sophie BAZIN, membres :** Valère CACHEUX, Jean-Christophe DUPOUX, Michel PRONOST, Antoine SAUVAIRE, Bruno PALLARES, Frédéric CAUSSIL.

Information : la commission urbanisme se réunira dès jeudi 4/6 pour évoquer deux contentieux.

Point N° 3 : Constitution de la commission d'appel d'offres permanente :

Il est procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente qui analysera toutes les offres de marché que la commune passera. Ainsi sont élus : Frédéric CAUSSIL, président de la CAO et les membres titulaires : Michel Pronost, Antoine Sauvaire et Aline Champsaur.

Point N° 4 : Fixations des indemnités des élus.

Une discussion s'engage sur le fait que l'indemnisation des 4 adjoints crée un « premier cercle » distinct d'un « second cercle » dans lequel les conseillers municipaux s'impliquent de façon totalement bénévole. Cette distinction risque de créer une différence d'implication. En octroyant le montant maximum pour l'indemnité, on se prive de la possibilité d'indemniser un ou des conseillers municipaux à qui on aurait confié une délégation (par exemple le suivi de travaux).

VOTE : 13 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point N° 5 : Contentieux – autorisations d’ester en justice

Monsieur le Maire évoque deux contentieux. Le premier concerne un recours contentieux de particuliers issu d’un recours gracieux. Les administrés demande le retrait d’une autorisation de permis d’aménager délivrée au promoteur GGL AMENAGEMENT, projet d’aménager le secteur du Mas.

Le second contentieux est initié par la collectivité pour un jeu de cour dont le contrat de commande n’a pas été correctement honoré.

Monsieur le Maire sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour l’autoriser à ester en justice et défendre les intérêts de la commune dans ces 2 affaires.

VOTE : POUR à l’unanimité (pour les deux contentieux)

Point N°6 : COVID 19 : annulation des loyers.

Annulation des loyers pour 3 personnes locataires (locaux professionnels et non d’habitation) de la mairie et qui ont dû cesser totalement leur activité à cause du confinement Mme Lledo (Pilate), Mme Tanguy (Esthéticienne), Mme Poirel (Chenil).

Discussion : la mesure est-elle juste ? Ne crée-t-elle pas une discrimination entre les propriétaires et les locataires. Il est fait valoir que la mairie n’a pas vocation à aider les entreprises mais qu’elle peut se montrer solidaire pour aider au maintien de ces commerces et activités professionnelles qui participent à la vie du village.

VOTE : POUR 14 CONTRE 1

Point N°7 : Convention de mise à disposition avec la CCGPSL

- La première convention concerne la mise à disposition de la cour de l’école pour la représentation cinématographique par l’association CINEPLAN le 23 août 2020.

- La deuxième convention concerne la mise à disposition du restaurant scolaire pour le spectacle « l’Homme semence » prévu le 14 novembre 2020.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer les deux conventions à intervenir avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

VOTE : POUR à l’unanimité

Point N° 8 : Déclaration d’intention d’aliéner

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’une déclaration d’intention d’aliéner nous a été transmise et que la commune est informée par le propriétaire de son intention de vendre l’immeuble cadastré section AI N° 95 d’une contenance totale de 21 a 40 ca au lieu-dit 417 Route de Prades sis sur le territoire de notre commune lequel bien a été déclaré ne pas être grevé par des droits réels ou personnels, au prix de 130.152 € (cent trente mille cent cinquante-deux euros).

L’acquisition par préemption de la commune concerne l’aménagement et la création d’un cheminement piéton et le traitement du pluvial suivant l’emplacement réservé n° 34 au Plan Local d’Urbanisme intitulé : Traitement pluvial et cheminement piéton – 6 mètres d’emprise / « Mas » vers RD109.

Compte tenu de l’intérêt général que présente cet immeuble dans le cadre de l’extension du domaine public et de la voirie de la commune, il est proposé de préempter cet immeuble au prix de 6 932,34 €.

VOTE : POUR à l’unanimité.

Point 9 : Recrutement de personnel contractuel.

La crise liée au COVID 19 a nécessité l'embauche de personnels contractuels dont le contrat doit être renouvelé. Plus largement, le maire sollicite une délégation pour pouvoir procéder à des recrutements occasionnels, souvent faits dans l'urgence lorsqu'il s'agit de remplacer un personnel en arrêt maladie par exemple.

VOTE : POUR à l'unanimité.

Information : dès que la situation sanitaire le permettra, une petite réunion informelle sera organisée pour nous présenter à tout le personnel communal.

Point 10 : Masque à distribuer .

Il s'agit de masques fournis par le Département. Discussion sur la meilleure façon de distribuer ces masques. Frédéric CAUSSIL avait pensé à une distribution au porte à porte, après discussion il est décidé que cette distribution pourra se faire un samedi matin sur le boulodrome .

Cette distribution nécessite d'avoir des listes avec le nombre d'habitants par domicile et de procéder à la mise sous enveloppe de ces masques par lot de deux. Plusieurs conseillers municipaux se proposent pour venir le faire (Michel Garcia, Annie Sauvaire, Christine Crépon, Bruno Pallares...).

Questions diverses :

1/ L'Ordre du jour peut se faire par un conseiller mais c'est le maire qui en a la maîtrise. Souvent l'ordre du jour émane des commissions.

2/ Il est évoqué l'idée qu'une vraie réflexion sur l'articulation entre les commissions/ commissions citoyennes serait intéressante. Réfléchir à un fonctionnement commun : Comment se prennent les décisions ? Pour certains le sujet a déjà été abordé : les commissions citoyennes pourront travailler en lien avec les commissions municipales. On peut, lors de réunion d'une commission, faire venir une personne ou un groupe pour un discours d'expert.

La gestion des poubelles, un exemple de sujet sur lequel on peut co-construire .

3/ Autre thème : le rôle des questions diverses ? Le sujet des questions diverses n'a pas à être déposé à l'avance en revanche, aucun vote ne pourra être demandé dans les questions diverses en général abordées en fin de conseil municipal. Si elles nécessitent un vote, cette question trouvera sa place dans l'ordre du jour du conseil municipal suivant.

4/ On peut consulter le dossier PLU en mairie.

5/ On prévoit une visite de la commune à pied.

6/ Il est rappelé que les commissions doivent être convoquées sous huitaine.

7/ Les équipes municipales, élues et personnelles, qui se sont occupées de la réouverture de l'école sont chaleureusement remerciées pour leur travail remarquable.

FIN de séance : 21 h.

Jacques Barin
Michel Provost
Le DUPOUX
Alain P...

PRUNIERES
BARIN Sophie
Nougaret

Frédéric CAUSSIL
Michel Garcia
Bouys Fanneau
Lucie G...
Antoine Sauvaire
Annie Sauvaire
Christine Crépon
Valérie Carreau